

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18638 - 72ÈME ANNÉE

Question au gouvernement au Sénat

Gélita Hoarau demande à la France de défendre la cause des Chagossiens



Gélita HOARAU

Groupe communiste, républicain et citoyen - La Réunion

Gélita Hoarau hier au Sénat.

Gélita Hoarau est intervenue ce 21 février au Sénat pour défendre au plus haut niveau la cause des Chagossiens, un peuple déporté pour construire la base de Diego Garcia aux Chagos. Depuis plus de 40 ans, les Chagossiens luttent pour retourner dans leur pays. Voici le contenu de la question au gouvernement posée par la sénatrice de La Réunion, ainsi que la réponse d'Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international, chargé des Affaires européennes.



Manifestation des Chagossiens.

Monsieur le président, chers collègues,

Le pire malheur qu'un peuple puisse subir dans son histoire, c'est l'exil forcé hors de sa terre natale, la déportation imposée par une puissance étrangère. C'est le sort qu'a connu le peuple chagossien. Sa terre natale, c'est l'archipel des Chagos, en plein cœur de l'océan Indien. Les Chagossiens ont été impitoyablement chassés par deux grandes puissances, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, pour créer une base militaire américaine sur l'île de Diego Garcia. Cela s'est passé au tournant des années 70. Cette violation des droits humains date donc d'un demi-siècle. Un demi-siècle au cours duquel les Chagossiens n'ont jamais cessé de revendiquer leur droit intangible de retourner vivre aux Chagos.

Après avoir procédé en 1965 à l'excision de l'archipel des Chagos du territoire de Maurice encore colonie britannique, la Grande-Bretagne a cédé à bail stratégique l'île de Diego Garcia aux Etats-Unis pour une durée initiale de 50 ans, reconductible par périodes de 20 ans.

Les Chagossiens ont été abandonnés, déracinés, et ont vécu misérablement dans des bidonvilles.

La série des procès intentés auprès des tribunaux britanniques par Olivier Bancoult au nom du "GROUPE

REFUGIES CHAGOS" s'est soldée d'abord par des victoires, où leur droit a été reconnu, mais par une défaite au dernier acte, en 2008, à travers un jugement inique de la Chambre des Lords.

L'année 2016 était cruciale, celle du renouvellement du bail de Diego Garcia. Le gouvernement de Londres avait laissé l'espoir d'un avenant au bail permettant une réinstallation maîtrisée des Chagossiens aux Chagos. Il avait même commandé une étude de faisabilité

sur les conditions du retour, étude qui a conclu positivement. Par ailleurs, Mme Theresa May s'était engagée en octobre 2016, à la veille de l'assemblée générale de l'ONU, à ouvrir la négociation avec Maurice et les Chagossiens.

Mais au mépris de ces engagements, le 16 novembre dernier, Londres a brutalement opposé un NON définitif à la revendication légitime des Chagossiens. Le bail liant la Grande-Bretagne aux Etats-Unis a été renouvelé sans saisir l'occasion historique de réparer le crime.

La lutte des Chagossiens n'est pas brisée. Ils crient leur révolte et leur souffrance. Ce cri concerne toutes les personnes éprises de justice et de paix. A commencer par le gouvernement français, dont la valeur affirmée au plus haut a toujours été celle de la liberté des peuples.

D'où ma question à M. le Ministre : Le gouvernement sera-t-il décidé, au vu de cette douloureuse histoire, à défendre la cause chagossienne auprès de Londres comme de Washington, en plaidant pour la seule réparation à la hauteur du mal commis : LE RETOUR EFFECTIF DES CHAGOSSIENS AUX CHAGOS ?

Réponse du gouvernement

Voici la réponse à la question de Gélita Hoarau selon le compte-rendu analytique de la séance d'hier au Sénat.

M. Harlem Désir, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes ENTREE_TDM . - Le différend oppose le Royaume-Uni à la République de Maurice - le Gouvernement français ne saurait donc prendre position.

La France n'est pas insensible au sort des Chagossiens. Après quarante ans d'exil, ces 9 000 personnes, installées à Maurice, aux Seychelles ou au Royaume-Uni, connaissent toujours des difficultés d'insertion économique et sociale. Mais le sort de cette population est lié à un problème de souveraineté. La France encourage le Royaume-Uni et la République de Maurice à trouver une solution à leur différend par la voie du dialogue, engagé depuis plusieurs mois, dont je ne doute pas qu'il aboutira.

Mme Gélita Hoarau. - Merci, je ne manquerai pas de rapporter vos propos aux Chagossiens qui viennent trouver aide et solidarité à La Réunion.

Edito

Attaque de requin : le maire de Saint-André est-il responsable ?

Hier, La Réunion a vécu un nouveau drame. Un jeune a été tué par un requin à Saint-André. Trois heures plus tard, Jean-Paul Virapoullé s'est exprimé à la télévision pour fustiger les scientifiques. Et d'appeler à éradiquer les requins. Jean-Paul Virapoullé est maire, il est donc responsable de la sécurité sur le territoire de la commune qu'il a décidé de diriger. Hier dans le journal Ouest-France, premier quotidien de presse régionale en France, un scientifique a présenté une analyse des causes de ce drame. Voici ce qu'il a dit à nos confrères :

« Il a beaucoup plu ces derniers jours, indique Marc Soria, ingénieur de recherche en biologie du comportement animal au sein de l'IRD (Institut de recherche pour le développement), à La Réunion. La pluie a drainé des matières organiques, attirant les poissons, générant une concentration de nourriture et un signal olfactif pour les requins. On sait que ces zones d'eau turbide, à l'embouchure des rivières, les attirent, particulièrement en période de houle et quand il pleut énormément comme en ce moment. »

L'étude Charc n'avait pas porté sur la côte Est où a eu lieu l'attaque de ce mardi, précise Marc Soria, « mais on peut penser que la zone de Saint-André et l'embouchure de la rivière du Mât réunissent les conditions pour servir de nurserie ou d'arène de reproduction » aux requins.

« Les requins de l'océan Indien ont-ils plus de mal à se nourrir au large, à cause de la surpêche et du dérèglement climatique ? Est-ce la faim qui les pousse à se rapprocher des côtes réunionnaises, et qui les rendrait plus agressifs à un moment donné, au passage d'une planche de surf ? Difficile à dire... »

« **La zone de Saint-André et l'embouchure de la**

rievière du Mât réunissent les conditions pour servir de nurserie ou d'arène de reproduction », affirme donc le scientifique de l'IRD. Cette réalité n'est pas connue depuis hier. De deux choses l'une. Le maire de Saint-André a-t-il pris connaissance des travaux des scientifiques mettant en garde contre le risque requin dans sa commune ?

En effet, la crise requin pose une nouvelle fois la question de la responsabilité de l'élu. Rappelons qu'il y a quelques années, des maires ont été traduits en justice pour des problèmes d'assainissement à l'origine de la pollution de l'eau, quand bien même ces maires venaient juste d'être élus et n'étaient donc pas personnellement pas coupables du retard pris. Mais c'est le principe de la continuité de l'État qui s'était appliquée.

En tant que responsable de la police de sa commune, un maire a la responsabilité de faire appliquer les décisions préfectorales. Un arrêté interdit la pratique des activités nautiques telles que le bodyboard là où le drame a eu lieu. Autrement dit, le maire de Saint-André a été défaillant sur ce point et cela d'autant plus que selon un membre de l'Institut de recherche pour le développement souligne que « la zone de Saint-André et l'embouchure de la rivière du Mât réunissent les conditions pour servir de nurserie ou d'arène de reproduction » de requins.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Lancement de la 14e édition du concours littéraire en créole réunionnais

LanKRéol 2017 pou zot toute !

Ce mardi 21 février, lors d'une conférence de presse, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE), l'Union pour la défense de l'identité réunionnaise (UDIR) et la Ligue de l'enseignement (Fédération de La Réunion) ont donné le coup d'envoi de la 14e édition du concours LanKRéol. Voici de larges extraits de la présentation, par les organisateurs, de cet événement culturel qui joue un rôle très important dans la valorisation des atouts de nout lang é nout kiltir...

Ce concours littéraire a pour vocation d'encourager et de dynamiser l'écriture en créole réunionnais, de susciter la création littéraire voire d'aider à la découverte de talents. Pourquoi un concours en langue créole ? Parce que c'est la langue maternelle de la majorité des Réunionnais. Parce qu'elle est tout à fait apte à transposer l'imaginaire réunionnais, riche en contes et légendes, et à exposer le rapport de l'Homme réunionnais au monde. Parce qu'elle fait partie intégrante de l'identité réunionnaise. Parce qu'une langue non écrite est une langue en danger. Parce que même si, favorisée, notamment par les besoins liés à l'enseignement, elle connaît un développement croissant, la littérature en créole réunionnais a encore besoin d'être stimulée.

L'engouement pour le Pri LanKRéol en quelques chiffres : Depuis 2004, ce sont 145 candidatures, 228 œuvres examinées et 30 auteurs primés et remarqués ; en 2016, ce sont 15 candidatures, 23 œuvres examinées et 6 auteurs primés et remarqués :

- Nouvelle & Conte : Prix LanKRéol 2016 : "Sipek Pardon" de Cindy Refesse - Konpliman : "Rivière noir" de Vincent Constantin - Koudpous : "Lombraz domoun" de Patrick Jean-Daniel Atide - Koudkèr : "Mové zam" de Vincent Constantin.

- Fonnkèr & Slam : Prix LanKRéol 2016 : "Terin Laviyon" de Cindy Refesse - Konpliman : "Zwazo mon péi" de Jean-Hugues Pausé - Koudpous : "Mwin pa Zenfan Kayénn" - Tounet Koudkèr : "In ti grin" de Jean-Hugues Pausé.

- Pièce de théâtre : Konpliman : "Dhattura" de Marcelino Médusé - Koudpous : "Koméraz dann ménaz" de Cindy Refesse.

pièces de théâtre proposé par un candidat ne doit pas excéder 2).

De manière à laisser libre cours à la créativité des candidats et compte tenu du fait que la graphie du créole réunionnais n'est pas encore standardisée, les organisateurs ont fait le choix de n'imposer aucun thème, ni système graphique. Toutefois, la graphie utilisée devra être cohérente.

Où retirer le dossier ?

Le dossier de participation, composé du règlement du concours, de la fiche d'inscription et des autorisations de publication & de modification des œuvres, est à retirer auprès du CCEE au 34, rue Sainte-Marie, à Saint-Denis, ou à demander par mèl à ccee.lareunion@cr-reunion.fr ou sur le site web www.ccee.re

Rappel : Déroulement de la 14e édition du Pri LanKRéol en 3 dates :

Mardi 21 février 2017 : lancement du concours par une conférence de presse au CCEE ;

Mercredi 21 juin 2017 : date limite de dépôt des manuscrits par les candidats ;

Samedi 28 octobre 2017 : Remise des prix aux lauréats lors de la Journée internationale du créole.

Chaque année, la Journée internationale du créole est une occasion de célébrer la langue et la culture créoles à travers les pays et communautés ayant le Créole en partage (soit à travers le monde plus de 13 millions d'âmes métisses unies).

À qui s'adresse le concours LanKRéol ?

À toute personne physique majeure au 1er janvier de l'année en cours, sans condition de résidence sur le territoire réunionnais.

Comment participer au concours LanKRéol ? Proposer une œuvre rédigée en créole réunionnais dans l'un des genres littéraires ci-après : nouvelle, conte, fonnkèr, slam, pièce de théâtre.

Quelles sont les règles du concours ? Pour chaque genre littéraire, les contraintes d'écriture sont les suivantes : nouvelle (30 pages maximum) ; conte (30 pages maximum) ; fonnkèr (un fonnkèr = une œuvre), chaque recueil présenté doit comporter un maximum de trois œuvres ; slam (un slam = une œuvre), chaque recueil présenté doit comporter un maximum de trois œuvres ; pièce de théâtre (aucune restriction du nombre de pages. Toutefois, le nombre de

In kozman pou la rout

« Poul dann la kour mon voisin lé konm bèl-bèl zoi »

Zot i koné lé touzour konmsa pou désèrtin moun : zot i abès sak zot nana épi zot i goumant sak i apartien lé zot. Lo voisin lé rish é zot nana arien in pti monéé. Konm provèrb fransé i di : zèrb lé touzour pli vèr dann la kour lo voisin. Mi koné mèm demoun nana bon-bon travaye i anvye bann RSA pars soidizan i pèy pa arien. Souvan mi pans, é dé foi mi di demoun sak l'aprè souplégné, zot lé pa dann la posh lé zot, zot i rosou pa rolvé d'kont z'ot voisin, sousi ou nana poin pétète l'ot nana. Mé na poin arien a fèr pars tanpèrman lé konmsa. Kan ou lé mal soufran ou lé mal soufran. Alé ! mi donn zot tout mon bonzour é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Contribution des communistes aux progrès du pays

L'espérance de vie : acquis inestimable de la lutte des Réunionnais

PAYS	principes nutritifs			
	nombre de calories	glucides O/0	lipides O/0	protéides O/0
ETATS UNIS	3249	57,1	15,4	27,4
France	3012	68,8	11,7	19,3
Allemagne	2967	60,6	18,0	21,4
Italie	2627	79,2	10,3	10,3
Brésil	2552	73,9	5,4	20,6
Maroc	2431	79,6	6,3	13,9
Syrie et Liban	2394	77,9	4,1	17,9
Kénya Ouganda	2321	89,0	4,6	6,3
Afrique Occidentale Française	2311	81,7	7,0	11,1
Madagascar	2293	86,6	2,7	10,4
Japon	2268	92,9	1,8	5,2
Egypte	2199	87,4	6,4	6,0
Indochine	2127	82,4	8,6	8,8
Java	2040	95,0	2,9	1,9
Inde	2021	86,9	3,5	9,5
Iran	1966	84,4	1,7	13,7
Irak	1962	84,7	1,4	13,7
Corée	1904	90,3	3,7	5,8
LA REUNION	1900	79,0	9,0	12,0

Ce tableau publié dans Témoignages du 8 février 1958 rappelle que 12 ans après la départementalisation, La Réunion était un des pays au monde les plus touchés par la malnutrition.

Dans son édition d'hier, le « Journal de l'île » souligne que l'augmentation de l'espérance de vie est à mettre au crédit de la départementalisation. L'analyse des faits historiques apporte un autre éclairage sur l'allongement de la durée de vie. En effet, avant la création du Parti communiste réunionnais et le début de la bataille pour l'autonomie, la situation sanitaire de notre île était moins enviable qu'à Madagascar, en Corée qui sortait d'un conflit meurtrier ou dans les anciennes colonies françaises d'Afrique. C'est ce que rappelle une étude publiée en 1958, 12 ans après la départementalisation.

L'article publié hier à la une du « Journal de l'île » d'hier indique que l'allongement de l'espérance de vie est un gain de la départementalisation. Pour cela, il s'appuie sur le rapport d'une mission du ministère de la santé et de la population envoyée dans notre île quelques temps après le passage du cyclone de 1948. À cette époque, la situation sanitaire de La Réunion était catastrophique. Les Réunionnais manquaient de tout. À titre d'illustration, le seul frigo de l'hôpital destiné à conserver les médica-

ments était en mauvais état.

Si les données de ce rapport reprises par le « JIR » ne souffrent d'aucune contestation, force est de constater que les droits contenus dans le texte de la loi du 19 mars 1946 se sont faits longtemps attendre. Les statistiques publiées hier montrent une hausse de l'espérance de vie au cours des 10 premières années de la départementalisation. Or au-delà de ces chiffres, il était une réalité qui plaçait toujours La Réunion parmi les pays les plus touchés par la misère au monde.

1958 : La Réunion dans les plus pauvres du monde

Reprenant une étude de Bachet, Témoignages du 2 février 1958 soulignait que « les Créoles manquent de tout. Ils manquent de calories. Ils manquent de lipides. Ils manquent de glucides. Ils manquent de vitamines. Ils manquent de sels minéraux. Enfin leur alimentation est qualitativement déséquilibrée ». « On constate que la ration journalière représente une moyenne de 1781 calories. Etant donné qu'il a

été fait mention dans ce tableau de nombre de produits consommés exclusivement par les classes aisées (beurre, charcuterie, chocolat...) il est évident que cette moyenne est en réalité un optimum alimentaire pour les classes pauvres, qui représentent au moins les 90 % de l'océan Indien. On peut ainsi affirmer que la ration quotidienne du Créole adulte ne dépasse pas 1900 calories ».

« Ce beau département, paradis d'Eden de l'océan Indien », se classe donc au rang des pays du monde les plus sous-développés (Corée, Iran, Mexique...). Il est dans une situation inférieure encore à celle de pays qualifiés de sous-développés comme l'Afrique noire en général, l'Inde... dont le potentiel alimentaire se situe aux environs de 2000 calories ».

Telle était la situation 12 ans après la départementalisation.

1959 : création du PCR

La création du PCR repose sur une analyse à un moment donné. En 1959, l'état de La Réunion n'avait guère changé au cours des 13 années qui avaient suivi l'abolition du statut colonial. Pour sortir de cette impasse, les communistes ont décidé de transformer leur fédération en Parti communiste réunionnais, et de choisir le mot d'ordre d'autonomie. Cette décision a ouvert une nouvelle étape dans les luttes. Grâce aux combats des Réunionnais aux côtés des communistes, la France a dû appliquer l'égalité promise dans la loi du 19 mars 1946. Cela s'est fait au fil des batailles victorieuses menées par les progressistes. Ce sont ces luttes qui ont permis aux Réunionnais de bénéficier progressivement d'un allongement de leur espérance de vie. Sans l'orientation prise en 1959 par les communistes, l'histoire aurait été différente.

M.M.

Oté

Matant arète di n'inport de koi !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi sort antann ankor in jenn moun rokin l'atak ali dan la mèr par koté Sint-André. Mon kèr i fé mal pou sète famiy-la. Pèrd in anfan vinn-sizan, sa i doizète in gran doulèr pou in famiy. Lé vré li la parti la mèr in mové l'androi é li té pli sir trouv rokin l'androi-la. Konm mi oi la : soi i tyé tout rokin dan la mèr, soi bann famiy na ka anmar z'ot zanfan avèk lo pyé d'li. Konmsa i sar pa ravaz bann bébète dann l'oséan. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, ou l'aprè di n'inport de koi ou la. - Vi di, i fo tyé tout rokin dan la mèr. D'abor sé in n'afèr i gingn ar pa fé tanmyé. Pou kosa ? Pars d'aprè ou, rokin i sèrv pa arien ditou l'androi li lé, é dopi sé pa konbien milyonn z'ané. 450 milyonn z'ané d'aprè sak moin la lir par si par la. An konparézon l'om modèrn i égzis dopi 150 mil z'ané solman. Zordi mi sava pa diskite dsi sak rokin i ansèrv mé mi di aou solman si li viv dopi lontan konmsa sé ké li nana in rol pou zoué dann la konsèrvasyon la natir. Donk tyé lo bann rokin ? Sé in bétiz. Limit lo nonm rokin. Mé koman ? Trouv in bon tik-tak éléktronik pou fé rèz azot loin ? Akoz pa, é sa i dovré pa z'ète insirmontab pou lé z'om si tèlman zot i nyabou invant dé shoz.

-Amar bann marmaye dan la kaz ? Ala ankor in bétiz. Kontinyé défann tout, lé pa non pli in solisyon ! Sort pa dann shomin kan na siklone ! Alé pa volkan sof kan la lav la fine in pé abati ! Alé pa dann la mèr pou fé l'èspor tansyon rokin, sansa la movèz mèr ! Matant l'om modèrn sé l'om é sé in konkéran sansa koman li noré fé pou alé – dopi in valé dann l'Afrik !- partou dsi la tèr, dann in tan li l'avé arienk bann moiyin ridikil. Konm i di dann Tintin, l'om la pa in l'omlète. Sak i fo fèr, mèm si lé tro tar pou sak la fine pèrd z'ot vi, sé in l'édikasyon konm i fo, sé in l'antrènman konm i fo, sé in l'ékipman, é in l'informasyon bien konm k'i fo ! La solisyon sé zamé antrav la libèrté d'moun. Tok ! Pran sa pou ou !

NB - Nout kondoléans pou la famiy la pèrsonè la pèrd la vi zordi.

Justin